

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 — LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance
France, Afrique	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) ..	1
Récepissés de déclarations d'associations.....	25
Avis de perte de titres fonciers.....	28

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du Journal Officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Kara, Atakpamé, Kpalimé, Sotouboua et Niamtougou.

Suivant réquisition, n° 17950 déposée le 02/07/96 Mlle d'ALMEIDA Ayélé; profession d'employée à la CNSS, demeurant et domiciliée à Lomé 10, rue René Caillé Abobokomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 95 ca situé à Agbalépédogan, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1381, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par le lot n° 1380 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17951 déposée le 02/07/96 M. M'BATA Aharè, profession de Directeur de production RNET demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot 48, au sud par le lot 52, à l'est par le lot 51 et à l'ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17952 déposée le 02/07/96 M. DJRE Etsrivi profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Lyon en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 82 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par une rue en projet de 10 m, au sud par la collectivité Akla, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par l'emprise de la réserve des FAT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17953 déposée le 03/07/96 M. DAHOIN Mawuëna Koffi profession de comptable et Juriste à la CNSS demeurant et domicilié à Lomé 69 Bd circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 65 a 65 ca situé à KEVE-Aképe préfecture de l'Avé connu sous le nom de Attidjen-Tanvéme et borné au nord et à l'ouest par la collectivité ADRAKY, au sud et à l'est par la collectivité ALLAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17954 déposée le 03/07/96 M. WOTOGNON B. Logossou, Mandataire de M Afantutsé E. AKUMAH, profession de géomètre demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota Djifa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 44 ca, situé à Lomé Adoboukomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Adoboukomé et borné au nord, au sud, à l'ouest par trois lots non identifiés, à l'est par un passage de 4 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Afantutsé E. AKUMAH et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17955 déposée le 04/07/96 Mme KPOGNON Eya Djifa Rébecca, Mandataire de M. TOYO Ayao, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Tsévié, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 13 ca, situé à Afao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot 12, au sud par le lot 14 bis, à l'est par le lot 15 et à l'est par une rue de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Toyo Ayao et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17956 déposée le 03/07/96 M. ISSOUFOU Hamadou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité nigérienne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rive de Zio et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots 648 et 649, à l'est par le lot 645 et à l'ouest par le lot 647.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17957 déposée le 03/07/96 M. DETIKOU Parfait, mandataire de Mme AGBONOUGA Marie Eulalie, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 11 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé-Assikpimé et borné au nord par lot n° 167, au sud par le lot 166, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot 168.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AGBONOUGA Marie Eulalie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17958 déposée le 03/07/96 M. GBARRE ISSA-GNON Raphael, profession d'ingénieur des TP/Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Habitat, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier,

lier, d'une contenance totale de 1 ha 59 a 86 ca, situé à Bassar, préfecture de Bassar, connu sous le nom de Kpankissi et borné au nord et au sud par deux rues non dénommées de 16 m chacune, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17959 déposée le 05/07/96 M. BOKO Séyivé, profession d'ingénieur électronicien, demeurant et domicilié à Lomé 76, Bd Jean-Paul II, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 74 ca, situé à Aflao Avédji, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 350 bis, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par les lots n°s 350 bis 351 bis et 354 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17960 déposée le 05/07/96 Mme OKORO Silifatou, épouse SALAMI, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 52 ca, situé à Aflao Totsi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassou-Kopé et borné au nord par la route de Totsi (28 m), au sud par le lot n° 736, à l'est par le lot n° 735 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17961 déposée le 05/07/96 M. LAWSON-HETCHELI Latékoué Vernon, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 76 ca, situé à Lomé Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Kpota et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et au sud par les lots 7 et 7 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17962 déposée le 05/07/96 M. TAWO Kouassi, profession de mécanicien chauffeur, demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 65 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, et borné au nord et à l'est par le titre foncier N° 246 de Lomé, au sud et à l'ouest par la propriété de la famille Hounkpétor Katé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17963 déposée le 05/07/96 M. DONG-BETOR Ngnassa, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Adidoadé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 98 ca situé à Lomé Aflao Totsi préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsi Adidoadé et borné au nord par le lot n° 529, au sud par une rue de 12 m, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot n° 531.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17964 déposée le 08/07/96 M. Mensah Edodolyse Cofifi, mandataire de M. DORKENOO Sodjédo profession de chef d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Togo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DORKENOO Sodjédo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17965 déposée le 08/07/96 le pasteur AMIOU Yawo Fatsémé, mandataire de l'Eglise Evangélique du Togo, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé.

majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 46 ca situé à Lomé Agbalépédogan, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1405, au sud par le lot n° 1402, à l'est par la route d'Agbalépédogan et à l'ouest par le lot n° 1404.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17966 déposée le 08/07/96 M. DUNYA Komla Ex Michel profession d'entrepreneur bâtiments, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 12 ca situé à Lomé Tokoin Aviation, commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin Aviation et borné à l'est par une rue non dénommée de 34 m, à l'ouest par un lot non identifié, au sud par la propriété Tchiou W. et au nord par la propriété Yerima Molk Kabourey.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17967, déposée le 09/07/96 M. PINI Baliki Mewunesso, profession de Directeur du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 85 ca, situé à Aflao Agbalépédogan, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1080 au sud par le lot n° 1079 bis, à l'est par le lot n° 1090 et à l'ouest par une rue de 22 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17968 déposée le 09/07/96 M. SILETE ADOGLI Dodji V. profession de administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé Bè-pa de SOUZA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a

29 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoényivé Kové et borné au nord par la collectivité Zenou Agbodrakou, au sud par la collectivité AWUI Homékou, à l'est par la collectivité Awlimé Boimé, et à l'ouest par Awui Amouzou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17969 déposée le 10/07/96 M. AYITE Komi profession de ministre plénipotentiaire des Affaires Etrangères, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1285 B, au sud par le lot n° 1284, à l'est par le lot n° 1293 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17970 déposée le 11/07/96 M. OKIKI Saka profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Totsivi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aflao Totsivi, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsivi et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot 418 et à l'est par le lot 421.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17971 déposée le 11/07/96 M^e Adja AQUEREBURU profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise mandataire de M. LAWSON Téryi Nono Antoine fonctionnaire demeurant à Abidjan de passage à Lomé demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 51 ca situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsivi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rucs non dénommées, au sud par les lots nos 646 et 647.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LAWSON Teyi Nono A. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17972 déposée le 15/07/96 M. TOVENIM Tomassi profession de agent de maintenance demeurant et domicilié à Atakpamé Agbonou majeur non interdit jouissant de ses droits civil de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 4 73 ca situé à Kara quartier Dongoyo commune de Kara connu sous le nom de Dongoyo, et borné au nord par la propriété Akawilou, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Tétougnima, et à l'ouest par la propriété Katanga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17973 déposée le 15/07/96 M. AYITE Mawoutodji Yawo A.D. Nuglozé profession de ingénieur de l'Equipement, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 89 ca situé à Aflao Agbalépédogan, commune de Lomé connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par les lots 1193 et 1194, au sud par le lot 1197, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par les lots 1190 et 1191.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17974 déposée le 15/07/96 M. AGBODAN Messah Terroh profession de consultant économiste, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Gakli majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 40 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots 640 et 641, au sud par une rue projet de 16 m, à l'est par le lot 642 bis et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17975 déposée le 17/07/96 M. SABAH Komlan Georges profession de employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé Wuiti majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 89 ca situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par les lots 1750 et 1760, à l'est par le lot 1762 et à l'ouest par le lot 1764.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17976 déposée le 17/07/96 Mme SODATONOU Bayi Isabelle, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé 77, rue du 30 août, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 92 ca, situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées et au sud par les lots 345 et 344.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17977 déposée le 18/07/96 M. AGOKPANAUAKE Komi V. Denis profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'une immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Lomé Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par la route Adidogomé-Ségbé, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot 464 et à l'ouest par le lot 462.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17978 déposée le 18/07/96 M. KAS-SAMBARA Aiy, profession d'analyste programmeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 49 ca situé à Afiao Totsi Gblinkomé, commune de Lomé connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord par les lots 498 et 500 B, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par les lots n^{os} 501 et 500 C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 17979 déposée le 19/07/96 M. MAMAH Moutarou profession de employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la république togolaise d'une immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 08 ca situé à Sokodé Kouloundé, commune de Sokodé connu sous le nom de Kouloundé et borné au nord par la rue sud du stade, au sud par la propriété de El Hadji Maman, à l'est par une rue non dénommée, et à l'ouest par la propriété de AFETSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 17980 déposée le 19/07/96 M. AGOPOME Kodjovi, profession d'économiste gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 39 ca, situé à Afiao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n^o 148, au sud par les lots n^{os} 144 et 145, à l'est par le lot n^o 152 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 17981 déposée le 19/07/96 M. KOUEVIDJIN Assenku Messan, profession de conseiller d'Orientation Scolaire, demeurant et domicilié à Lomé Afiao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 51 a 71 ca, situé à Mission Tové, pré-

fecture du Zio, connu sous le nom de Konyito et borné au nord par la propriété Afangbedji Gozan, au sud par la propriété Teko Gagban, à l'est par la collectivité Kpodzo et à l'ouest par la collectivité Afanoubo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 17982 déposée le 19/07/96 Mme KOUEVIDJIN Akuélé (née TEKOU), profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Afiao Gakli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 96 a 43 ca, situé à Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Konyito et borné au nord et au sud par la collectivité Tété Kpodzo, à l'est par la collectivité Tèko Gagban et à l'ouest par la propriété Afangbedji Gazan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 17983 déposée le 19/07/96 M. ZANOU Tognon Novignon, mandataire de M. AKAKPO Yéhoègan, profession d'électricien auto, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 67 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovié et borné au nord par la collectivité Djoka, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Avouwadan Amou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 17984 déposée le 19/07/96 Mme KOUEVIDJIN Adjélé Miyigba, née MENSAH, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé au 20 route d'Atakpamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 75 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n^o 2399, à l'est par le lot n^o 2394 et à l'ouest par le lot n^o 2392.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17.985 déposée le 23/07/96 Mme FUMEY Adjélé, mandataire de Mme FUMEY Akoko épouse AKUE-GOEH, profession d'inspectrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 16 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par la jonction de deux rues non dénommées, au sud par le lot n° 399, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme FUMEY Akoko, épouse AKUE-GOEH et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17986 déposée le 27/07/96 M. GBEGNEDJI M. Kwassi, profession de conducteur de métro, demeurant et domicilié à Hambourg RFA de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09 a 76 ca, situé à Agoényivé Totsi-Nyivémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par les lots n°s 1040 et 1041, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1043 et à l'ouest par le lot n° 1038.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17987 déposée le 23/07/96 M. AGBEVIADÉ Kossi Amékoudji, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé avenue de la libération prolongée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 09 a 85 ca, situé à Agoényivé Totsi-Nyivémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par la rue en projet, au sud par les lots n°s 1039 et 1042, à l'est par le lot n° 1044 et à l'ouest par le lot n° 1037.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17988 déposée le 19/07/96 M. N'DANOU Yao Messan, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 05 ca, situé à Tokoin Wuiti, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 5, au sud par le lot n° 9, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le TF 20 381 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17989 déposée le 24/07/96 Mlle DOGBEAVOU Sockeye Akuavi, profession de traductrice, demeurant et domiciliée à Ferdinandstr en Allemagne, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot n° 10, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées de 12 m et à l'ouest par le lot n° 9.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17990 déposée le 24/07/96 M. AGBODJALOU Atsou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 01 a 49 ca, situé à Lomé Bè Fiokomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Bè et borné au nord par la rue lagunaire, au sud par le lot 14, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17991 déposée le 24/07/96 Mme AKPATA Dovi Essinou, profession d'institutrice en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise

d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Agoènyivé Totsi Nyivémé préfecture du Golfe connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot 147 et à l'est par le lot 145.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17992 déposée le 24/07/96 M. DANKOU Komi profession de géomètre dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. GABA Adama Gottfried, infirmier en Allemagne demeurant à Remxheider Str 76 Allemagne demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 70 ca, situé à Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par la propriété Senyo Gbexon, au sud par la propriété de la collectivité Akakpo Aglan, à l'est par la propriété de Agbemehia et à l'ouest par la propriété Adzakli Koami.

Il déclare que ledit immeuble appartient à GABA Adama G. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17993 déposée le 25/07/96 M. WILSON Bahun Dosseh, profession de maître mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aflao Batomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 116, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par les lots n°s 109 et 108 et à l'ouest par le lot n° 106.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17994 déposée le 29/07/96 M. AMEVOR Komlan G. Aziayé, profession de docteur pharmacologue, demeurant et domicilié à Lomé, derrière Collège protestant, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier,

lier, d'une contenance totale de 37 a 81 ca, situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au nord par la propriété Koffi, au sud par la propriété Akpom, à l'est et à l'ouest par la propriété Koami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17995 déposée le 29/07/96 M. KOAMI Modé, profession d'infirmier en retraite, demeurant et domicilié à Lomé N'kafu 3, rue du chemin de Fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Tsévié Assiama, préfecture du Zio, connu sous le nom de Assiama et borné au nord et à l'ouest par deux rues en projet de 18 m chacune, au sud par le lot 123 et à l'ouest par le lot n° 122.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17996 déposée le 30/07/96 M. et Mme GADEGBEKOU Gilles (Mme née ZUPITZA) profession de comptable retraité et menagère, demeurant à Elancourt (France) et domicilié à Lomé Tokoin, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 ha 00 a 45 ca, situé à Kpélé-Adéta, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Bodjé Fotowui et borné au nord par la propriété Amégagudon Kalé, au sud et à l'ouest par la propriété Nukunu Yao et à l'est par la propriété Agboué Mawussi.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17997 déposée le 30/07/96 Mme GBADDOE Ayoko, profession de gestionnaire demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 73 ca, situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe, et borné au nord par le lot n° 95, au sud par la route Agoènyivé Mission-Tové, à l'est par le lot n° 98 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17998 déposée le 30/07/96 M. POUWI Dadja Wiyao, profession de journaliste à Togo-Presse, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli, rue Kuévidjin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 41 ca, situé à Lomé Aflao Gakli, commune de Lomé et borné au nord par un lot non identifié, au sud par le titre foncier 14047 RT, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot n° 1258.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17999 déposée le 30/07/96 M. POUWI Dadja Wiyao, profession de journaliste à Togo-Presse, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli, rue Kuévidjin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 48 ca, situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord et à l'ouest par deux rues non dénommées, au sud par la propriété Gnama Théophile et à l'est par la propriété Paka Comlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18000 déposée le 30/07/96 M. GADO Souleymane, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 32 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par le lot n° 2, au sud par le lot n° 4, à l'est et à l'ouest par deux rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18001 déposée le 30/07/96 M. DJATOUBAÍ Atèfeimbou Pitèya, profession de directeur des bourses et stages, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 54 ca, situé à Agbalépédogan, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1503, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1495 et à l'ouest par le lot n° 1495 C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18002 déposée le 30/07/96 M. DJOBO Atcha-Bao profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par un lot non identifié, au sud et à l'est par deux rues non dénommées et à l'ouest par un lot identifié RAS.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18003 déposée le 30/07/96 Mme ATTIVOR Massan Séyénya Dzadzé, épouse DOH Aklama, profession d'enseignante en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 56 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zovadzyn et borné au nord par la route Légbassito Zovadzyn, au sud par la propriété Akplaga Sodzedo, à l'est par la collectivité Socto et à l'ouest par la propriété Dzido Assouvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18004 déposée le 30/07/96 M. DOH-AKLAMA Séwoa Kouakou, profession de technicien du CENETI en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant

en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 52 a 84 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au nord par la route Légbassito Agossito, au sud par la collectivité Aki, à l'est par les collectivités Assikplakoe et Logbo et à l'ouest par les propriétés Mikossokpo et Aki Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18005 déposée le 30/07/96 M. GNAVO Kossivi Edoh profession de géomètre dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé 03, rue Mobutu Sessé Séko, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 39 ca, situé à Lomé Kanyikopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zilito et borné au nord et au sud par les héritiers Amétsronkou Doh, à l'est par la propriété Bocco Têko et à l'ouest par la propriété Lokou Kondo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18006 déposée le 01/08/96 M. Thoëgnidè Koffi KPETEME, Mme KPETEME, née Ayivi Dédé Amélévi, profession de cadre de banque à la retraite et tricoteuse, demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits-jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 ha 57 a 47 ca, situé à Tovégan, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Tovégan Atchékopé et borné au nord par Ayaobé Edoh, au sud par la propriété Akpagana Comlan, à l'est par la propriété Degbé Vignon et à l'ouest par la route nationale Lomé-Kpalimé.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18007, déposée le 01/08/96, M. DOR-KENOO Kofi-Sédom, profession d'informaticien, demeurant à Lomé Tokoin-Nkafu et domicilié à Lomé Tokoin-Nkafu majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la

forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 ha 48 a 16 ca, situé à Agou Akplolo Domévémé-Konda, préfecture d'Agou connu sous le nom de Domévémé-Konda et borné au nord par la propriété Guidi Fumé Ekpé Kossi-Kouma, au sud par la propriété ADZOGAN Kossi à l'est par la propriété Koumédzro N. Koman Domloè à l'ouest par la collectivité ANIKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18008, déposée le 01/08/96, Mme ABALO Yawa Adjikè profession de revendeuse, demeurant à Lomé Bè Klikamè et domiciliée à Lomé Bè Klikamè majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07 ca, situé à Lomé Bè Klikamè, commune de Lomé, connu sous le nom de Bè Klikamè et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 3 bis, à l'est par une rue de 10 m et à l'ouest par le lot n° 4.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18009, déposée le 01/08/96, M. DES-SOU Koffi profession d'assistant administratif, demeurant à Lomé Tokoin-Wuiti et domicilié à Lomé Tokoin-Wuiti majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 78 ca 35 situé à Lomé Kélégougan, commune de Lomé connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par les lots n° 1034 et 1032, au sud par une rue de 14 m non dénommée, à l'est par le lot n° 1030 et à l'ouest par le lot n° 1036.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18010, déposée le 01/08/96, Mme ASSIMA Batánata profession de pharmacienne, demeurant à Kara et domiciliée à Kara préfecture de la Kozah majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kara quartier Dongoyo commune

de Kara connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 432 de la collectivité Lessou, à l'est par le lot n° 490 de la collectivité Lessou et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18011, déposée le 2/08/96, M. AMELEWONOU A. William, profession de statisticien, demeurant et domicilié à Addis-Abéba (Ethiopie) majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 01 ca, situé à Aflao-Wonyomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Wonyomé et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 446 et à l'ouest par le lot n° 444.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18012, déposée le 2/08/96, M. AMEVOR Kwami Dé-magnan Innocent, profession d'agent de banque (BCEAO), demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Séminaire majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demandant l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Aflao commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao Totsivi et borné au nord par la propriété Esrui Laba, au sud par la collectivité Laba Ayivon, à l'est par la collectivité Saka Djionou et à l'ouest par la collectivité Saka Djionou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18013 déposée le 02/8/96 M. DJADJA-AVONYO Yao, profession d'assistant médical demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 15 ca, situé à Agoényvé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényvé et borné au nord par la collec-

tivité Adjoda Assou, au sud par la collectivité Pani Gbogbo, à l'est par l'entreprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé et à l'ouest par la collectivité Agbavi Kpota.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18014 déposée le 05/8/96 Mlle AYEGRON Adjoa (Georgette), profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 12 a 25 ca, situé à Mission Tové Agossito, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Agossito Tovéglé et borné au nord par la collectivité Agbodjissodé, au sud par la collectivité Amedoe Adjavon, à l'est par la collectivité Attigan Mensah et à l'ouest par la collectivité Attigan Nouvon.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18015 déposée le 05/8/96 M. KONZI Téli, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé BP 7281 Tél. 27 06 27, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 73 ca, situé à Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par une rue non dénommée de 28 m, au sud par le lot n° 694, à l'est par les lots n° 691, 689 et 692 et à l'ouest par le lot n° 693.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18016 déposée le 05/8/96 M. BAYENTIN Yendoukoi, profession de chimiste à l'OTP, demeurant et domicilié à Lomé, Tél 21-39-01, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. et Mme SANKAREDJA Tadempe fonctionnaire demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 85 ca, situé à Aflao Totsigan, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 960, au sud par une rue de 16 m non dénommée, à l'est par le lot n° 955 et à l'ouest par les lots n° 953 et 952.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme SAN-KAREDJA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18017 déposée le 06/8/96 M. KOLE Mawoutodji, profession d'agent des Douanes demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 06 ca, situé à Affao Totsi, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsi Adidoadè et borné au nord par le lot n° 555, au sud par le lot n° 559, à l'est par le lot n° 558 et à l'ouest par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18018 déposée le 06/8/96 M. DAHOVIN Mawuèna Gomidoh, profession de comptable à la CNSS, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 97 ca, situé à Affao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par la propriété Wilson, au sud par la propriété Edoh Attagba, à l'est par la propriété Mikakon Sessofia et à l'ouest par la propriété Edoh Attagba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18019 déposée le 07/8/96 M. ESO Matagnini, profession de Douanier, demeurant et domicilié à Lomé Togo 2000 Tél. 21 26 60, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 39 ca, situé à Djablé Kpota, préfecture du Zio, connu sous le nom de Yahonou et borné au nord par les collectivités Djamlan et Agbokpein, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agbokpein.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18020 déposée le 07/8/96 M. AYO Essohanam Bernard, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 64 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1154 bis A, au sud par le lot n° 1150 bis, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1153 bis

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18021 déposée le 07/8/96 M. TETE-BENISSAN Elleho Emmanuel, profession de cadre de Banque, demeurant et domicilié à Abidjan RCI, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 09 ca, situé à Lomé Tokoin Wuiti, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par la collectivité Kounké, au sud par une rue de 16 m dénommée Miraculé et à l'ouest par la propriété AFANDJINA Seth.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18022 déposée le 08/8/96 M. AMEVOR Kwami Mélon Démagnon et SANT'ANNA Messan, profession d'agents de Banque (BCEAO) demeurant et domicilié à Lomé et à Abidjan, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 37 a 28 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Komhé et borné au nord par la collectivité Esrui Laba, au sud par la collectivité Laba Ayivon, à l'est par la collectivité Saka Djionou et à l'ouest par la collectivité Saka Djionou.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18023 déposée le 08/8/96 Mme GOKA Kossiwoa Edem, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, commune de Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 98 ca, situé à Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpémé et borné au nord et à l'est par la propriété Kpokou Komlan, au sud par les propriétés Kpokou Komlan et Nouglossou Agbadji et à l'ouest par la route Agoè-Nyivé Mission Tové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18024 déposée le 09/8/96 M. Djima Aboudou Raimi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé quartier Lom-Nava, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 72 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1787, au sud par le lot n° 1785, à l'est par le boulevard du Haho et à l'ouest par le lot n° 1775.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18025 déposée le 09/8/96 M. KASSEM Ayapa Essohanam, profession d'ingénieur météorologue, demeurant et domicilié à Lomé ASEENA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 36 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par le lot n° 84, à l'est par le lot n° 86 et à l'ouest par le lot n° 82.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18026 déposée le 12/8/96 Mme TAMAKLOE Awuku Edina, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé Totsi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Hédzranawoé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Amezya kondji et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 839, à l'est par le lot n° 841 et à l'ouest par une rue dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18027 déposée le 13/8/96 Mme BANYBA Vicentia Enyonam, profession d'Hotesse à SABENA, demeurant et domiciliée à Lomé Agoè-Nyivé Tél 22-22-33, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 94 ca, situé à Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpodomé et borné au nord, au sud, à l'ouest par Agbotron kossi et à l'est par la route Agoè-Nyivé Mission-Tové de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18028 déposée le 14/8/96 M. AMOS Ayoolé Allé profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital, 5 rue circulaire majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 06 ca, situé à Aflao Gakli, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par une rue en projet de 10 m, au sud par le lot n° 4, à l'est par la route nationale Lomé-Kpalimé et à l'ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18029 déposée le 14/8/96 M. GAFA Yawo Teih profession d'agent de Banque (BTD), demeurant et domicilié à Lomé Tél : 21-36-41/42, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 02 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 16, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par le lot n° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18030 déposée le 19/8/96 M^e Afiavi S. do REGO - AMEGAVIE profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé Tél : 21-44-02 majeure non interdite jouissant

de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte des héritiers de feu Emile Hiahanyo Latévi Lawson savoir : Mlle Latré Sibi Lawson, enseignante demeurant à Lomé et M Dzedzom Laté Lawson, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 11 ca, situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin Hôpital et borné au nord par le lot n° 5 au sud par le lot n° 1, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu Emile H. L. Lawson et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 18031 déposée le 19/8/96 M. DAMSOU Apéti profession d'ingénieur chimiste, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin St Joseph majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 39 a 61 ca, situé à Amédéhové, préfecture des Lacs connu sous le nom d'Amédéhové et borné au nord par Kouwonou Koudakpo Akouen, au sud par Toulassi Abali et la collectivité Tossoukpè, à l'est par Vienon Grégnon et à l'ouest par Agbédanou Fométou et Agbagba Ekon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 18032 déposée le 19/08/96 Mlle JOHNSON Awoussouba Joffiette Liliane de profession d'employé à ELF-Togo, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 25 ca, situé à Bè Klikamé commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par un lot, au sud le lot n° 61, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 56.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 18033 déposée le 20/08/96 Mme KAS-SALOWOE Abia Akpéna profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Niamtougou Tél 65-00-56 ou 65-00-51, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la

République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 62 a 44 ca, situé à Niamtougou préfecture de Doufelgou connu sous le nom de Yaka et borné au nord par une piste en projet et la propriété Samitou Amoudina Missé, au sud par la propriété Sawa Atigban, à l'est par une piste en projet de 12 m et à l'ouest par une piste en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 18034 déposée le 20/08/96 M. AKAKPO Ademdogou Kossivi profession d'agent de la brasserie BB Lomé SA, demeurant et domicilié à Kara préfecture de la Kozah Tél : 60-60-12/60-62-92 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca 10 situé à Agoènyivé Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 513, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 510.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 18035 déposée le 20/8/96 M. AKAKPO Adandogou Kossivi, profession d'agent de la Brasserie BB Lomé SA, demeurant et domicilié à Kara Tél : 60-60-12/60-62-92, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca 47, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots, n°s 512 et 513 et à l'est par le lot n° 511 et à l'ouest par le lot n° 509.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 18036 déposée le 20/08/96 M. NOLITSE Kossi Constant, profession de propriétaire, demeurant et domicilié en Allemagne de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de

Zone nord de la gendarmerie et borné au nord par les lots n^{os} 39 et 40, au sud par les lots n^{os} 45 et 46, à l'est par une rue non dénommée de 13 mètres et à l'ouest par le lot n^o 41.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18037 déposée le 21/08/96 M. AKAKPO Adandogou Kossivi, profession de brasseur à la Brasserie BB S.A.Kara demeurant et domicilié à Kara préfecture de la Kozah, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 93 ca 59, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n^o 512, à l'est par le lot n^o 510 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Amegee Akouvi même et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18038 déposée le 22/08/96 M. MENSAH Kpoti Abèlé, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 05 ca situé à Lomé Aflao Batomé commune de Lomé connu sous le nom d'Aflao Batomé et borné au nord par le lot n^o 202, au sud par le lot n^o 206, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n^o 204.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18039 déposée le 22/08/96 M. AFA-NOUKOE Woblassé, profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé direction des T.P., majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 18 ca situé à Aflao Yokoé Agblégan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Yokoé Agblégan et borné au nord par une rue non dénommée de 30 m, au sud par le lot n^o 3, à l'est par le lot n^o 2 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18040 déposée le 22/08/96 M. AFA-NOUKOE Woblassé, profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé direction des T.P., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao Yokoé Agblégan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Yokoé Agblégan et borné au nord par le lot n^o 3 au sud par la propriété Komlan Daflisso, à l'est par le lot n^o 6 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18041 déposée le 22/08/96 M. AFA-NOUKOE Woblassé, profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé direction des T.P., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca. situé à Aflao Yokoé Agblégan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Yokoé Agblégan et borné au nord par le lot n^o 1 au sud par le lot n^o 5, à l'est par le lot n^o 4 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18042 déposée le 22/08/96 M. AGOPOME Kodjovi, profession d'économiste-gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 85 ca situé à Lomé Akodesséwa, commune de Lomé connu sous le nom d'Akodesséwa-Anfamé et borné au nord et à l'ouest par le lot n^o 1 bis, au sud par le lot n^o 4 et à l'est par le lot n^o 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18043 déposée le 22/08/96 M. ADOUGBA Tamégnon Hèkou, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé B.P. 1918 Tél : 21-42-44, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 76 ca (8 situé à Aflao Totsigan Gbonvé commune de Lomé connu sous le nom de Totsigan Gbonvé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par les lots nos 925 et 926, à l'est par la route Totsivi-Adidoadé de 28 m et à l'ouest par le lot n° 922.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18044 déposée le 22 août 1996 Mme DARTEY Kokor, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Soviépe BP. 02 Tél : 25-92-54, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 11 ca 02 situé à Aflao Sagbado, Commune de Lomé connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par la collectivité Lawoandan Akli, au sud par les lots nos 5 et 6, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par une rue de 20 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18045 déposée le 23 août 1996 M. SANOUSSE Yao, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non-bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 491, au sud par le lot n° 495, à l'est par le lot n° 494 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18046 déposée le 23 août 1996 M. KWA-TEWO Komi Attitso, profession d'employé de banque (UTB), demeurant et domicilié à Lomé Tél : 21-64-11, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 00 ca situé à Aflao Gakli, Commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots nos 720 et 712, 719 et 713 a, 718 et 714 a, au sud par une rue non dénommée de 21 mètres à l'est par le lot n° 714 C et à l'ouest par le lot n° 711.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18047 déposée le 23 août 1996 M. LAW-SON Dalékou Jean, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Wuiti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non-bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 80 a 51 ca situé à Togblékopé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fidoukui-Sivédomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité YOMEDA DJOKA

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18048 déposée le 23 août 1996 M. KONUTSE Kodzo Mensah, profession d'informaticien à la CICARE-TOGO, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Soviépe, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue non dénommée de 28 m, au sud par les lots nos 222 et 223, à l'est par le lot n° 223 et à l'ouest par le lot n° 222.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18049 déposée le 23 août 1996 M. AYI-VOR Siva Agbéko Kossi, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 75 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone centrale nord E2² et borné au nord et à l'est par le lot n° 204, au sud par le lot n° 205 et à l'ouest par une rue non dénommée de 50 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18050 déposée le 27 août 1996 M. POE-NOU Dissou Expédit, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue, de la Gare BP. 12.433 Tél. 25 - 93 - 78, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Togokomé, préfecture des Lacs, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété des Héritiers de Félicio de Souza E. Kodjovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18051 déposée le 27 août 1996 M. MAMAN Kouma, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 99 ca situé à Démakpoé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 1187, à l'est par le lot n° 1185 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18052 déposée le 28 août 1996 M. EL KHOURY Antoun Georges, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 04 a 87 ca situé à Agoényivé Ahonkpoé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au nord par la propriété Lanyo, au sud par la propriété colonel ASSIH, à l'est par la propriété Abbey Anathcy et à l'ouest par la propriété Gbérou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18053 déposée le 29 août 1996 M. ALI - TAAGBA Kélinjowa, profession de livreur à SCIL Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 44 ca situé à

Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m; au sud par le lot n° 583, à l'est par le lot n° 576 et à l'ouest par le lot n° 574.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18054 déposée le 29 août 1996 M^e EKOUE Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, conseil de Monsieur Serge Sénam Kwao AKUETE gestionnaire comptable, demeurant à Lomé quartier Tokoin Gbonvié demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 8 au sud par une rue de 24 m, à l'est par le lot n° 19 et à l'ouest par le lot n° 17.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Serge Senam K. AKUETE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18055 déposée le 29 août 1996 la dame ABI Kirénam, profession de fonctionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 74 ca situé à Kara Dongoyo, commune de Kara connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot n° 1174, au sud par le lot n° 1178, à l'est par le lot n° 1176 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18056 déposée le 29 août 1996 M^e Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, Conseil de Monsieur Eric Edem Kwaoki Kacramba AKUETE juriste, demeurant à Lomé quartier Tokoin Gbossimé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 9 au sud par une rue de 24 m, à l'est par le lot n° 20, et à l'ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Eric E.K. K. AKUETE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18057 déposée le 30 août 1996 M. LAWSON Laté Dovi Ben, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de Monsieur AMEGEE Koffi Didier assistant médical en médecine nucléaire, demeurant en Allemagne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 73 ca situé à Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 864, au sud par le lot n° 857 bis, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, et à l'ouest par les lots n° 855 bis, n° 855 et n° 863.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AMEGEE Koffi Didier et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18058 déposée le 02.09.96 M. AYIVI Kokou, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Lomé Adidogomé préfecture du Golfe connu sous le nom de Ablogamé et borné au nord par le lot n° 670, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 682 et à l'ouest par le lot n° 680.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18059 déposée le 02.09.96 MM. AWU-DZA Kokouvi Agbenyo et GOVON Kossi, profession de directeur et chauffeur, demeurant et domiciliés à Lomé et Anfamé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 36 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Woetakouto et borné au nord par la propriété Adjigo Aziagba et la collectivité Hodan, Agbokou Simadou, au sud par la collectivité Kowou Agbokou, à l'est par la collectivité Hodan Agbokou Simadou, et à l'ouest par la collectivité Kowou Agbokou

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18060 déposée le 02/09/96 la dame KRUEGER Frieda Ayawovi née RAWSTRON, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé Rue de Kamina, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de trois ares cinq centiares (3 a 05 ca) situé à Lomé-Kokétimé commune de Lomé et borné au nord par le titre Foncier n° 641, à l'est par la propriété à Madame Cathérine SHALLEY, à l'ouest par le titre foncier n° 8 au sud par la rue de Belgique.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18061 déposée le 03-09-96 le sieur LAWSON Boévi (ex Théodore) profession d'employé de commerce en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise mandataire de Monsieur TEXSON Têko (ex Henry) demeurant en Amérique à San Francisco demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 36 ca situé à Lomé Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le titre foncier n° 8192 RT, au sud par une rue non dénommée de 14 mètres, à l'est par le titre foncier n° 7836 RT et à l'ouest par le lot n° 1662.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TEXSON Têko Henry et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18062 déposée le 03.09.96 Mme PABOZI Mazalo Abna, profession de docteur en médecine, demeurant et domiciliée à Kara CNSS, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise mandataire de la famille PABOZI Abi demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 5 a 76 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 39, à l'est par le lot n° 41 et à l'ouest par le lot n° 37.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la famille PABOZI Abi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18063 déposée le 03.09.96 Mlle DJIS-SAH Abléwa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Nukafu, majeure non interdite jouissant de ses

droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 13 ca situé à Djagble Plakomé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Akakopé et borné au nord par la route Djagblé-Adékopé de 20 m, la propriété Houéssou et la collectivité Adja, au sud, à l'est, et à l'ouest par la propriété Houéssou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18064 déposée le 04.09.96 M. GARTEY Komi, profession de chirurgien-dentiste, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Hôpital, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 90 ca situé à Atakpamé-Agbonou commune d'Atakpamé connu sous le nom de Kpotamé et borné au nord par le lot n° 47, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par les lots n°s 56 et 57.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18065 déposée le 04-09-96 M. AYENA Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 97ca situé à Aflao Totsigan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord par le lot n° 907, au sud par la route de Totsivi Vakposso de 28m à l'est par le lot 909 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18066 déposée le 04-09-96 Mlle PABOZI Mouzounyem, profession de professeur, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Kara, commune de Kara connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot n° 1176, au sud par le lot n° 1180, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1178.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18067 déposée le 05/09/96 la dame KASSALAWOE Akpéna Abra, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Niamtougou, majeure non interdite jouissant de ses droits, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale 13 a 22 ca. situé à Niamtougou, préfecture de Doufelgou connu sous le nom de Koka et borné au nord par la propriété Katawoula, au sud par une piste en projet, à l'est par la propriété Meladerana Sabagou et à l'ouest par la propriété Awila.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18068 déposée le 05/09/96 le sieur BINI Atnaedi, profession de gérant de société, demeurant et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 a 01 ca situé à Sotouboua, commune de Sotouboua connu sous le nom de quartier Watchalo et borné au nord par une rue de 14 mètres, au sud par une rue de 14 mètres, à l'est par la propriété KASSIM et à l'ouest par la Route nationale n° 1 Lomé Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18069, déposée le 05/09/96 le sieur VIGNON Saihouenou Gilles, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, Aflao Soviépe, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 42 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao-Soviépe et borné au nord par les lots n°s 476-475, au sud par la rue non dénommée de 20 mètres à l'est par le lot n° 479 bis et à l'ouest par le lot n° 477.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18070 déposée le 05-09-96 le sieur KEZIE Abalo Michel profession de juriste, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils

de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 01 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Demakpoè Apényigbui et borné au nord par le lot n° 229, au sud par un passage de 6 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 mètres et à l'ouest par les lots n° 230, 232 et 234.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18071 déposée le 06-09-96 le Sieur AZJADAPOU Tata Manu profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 20 ca 28 situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord par le lot n° 1, au sud par le lot n° 4 bis, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18072 déposée le 09-09-96 M. Abdoul Karim ALLASSAN, profession d'agent de la BCEAO, demeurant et domicilié à Dakar 55 nord Faire Yoff, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise mandataire de Monsieur GABOUTOU Novignon demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 8 a 44 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kové et borné au nord, à l'est et à l'ouest par le surplus de la collectivité AKOLIPO et au sud par la propriété Kassigan ANTONI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à GABOUTOU Novignon et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18073 déposée le 09-09-96 M. Abdoul Karim ALLASSAN, profession de agent de la BCEAO, demeurant et domicilié à Dakar 55 Nord Faire Yoff, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 19 a 71 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu

sous le nom de Kové et borné au nord, à l'est et à l'ouest par le surplus de la collectivité AKOLIPO et au sud par la propriété de Kossigan ANTONI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18074 déposée le 10-09-96 Mme KPO-NYO Abia Dzigbodi Peace, profession de Attaché d'administration demeurant et domiciliée à Lomé, 86, rue des Filaos Tokoin, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 58 ca situé à Lomé Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 24 m, au sud-est par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 24 m, et à l'ouest par les lots n°1 et 2.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18075 déposée le 10/09/96 la dame ATCHOU Abragan née OSSEYI, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 12 a 07 ca situé à Lomé- Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kové et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité AKOLIPO et au sud par la propriété de Kossigan ANTONI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18076 déposée le 10/09/96 la dame SIVOMEY Dédé née CREPPY, profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé, 14 rue d'Italie, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40 a 97 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de KELEGOUGAN Nétimé et borné au nord par la propriété ADZOGUIDZI Afamléwodé Akakpo, au sud par la propriété ADZOGUIDI Afamléwodé Akakpo, à l'est par la propriété KOUMANI Apémekou, au nord-ouest et à l'ouest par la propriété SEMEHA VLOVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18077 déposée le 10/09/96 la dame CREPPY Dédé Gamélé, profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé Tél: 21-18-57, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 74 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de SEGBE et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité BESSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18078 déposée le 11/09/96 le sieur LAWSON LATE Juvence, profession de mécanicien diéséliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 21 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord par la rue de 24 m, au sud par la rue de 14 m, à l'est par les lots nos 44 et 45 et à l'ouest par la collectivité Ayira ADJIGBO tel que l'immeuble figure au plan ci-joint à l'échelle de 1/1000.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18079 déposée le 11/09/96 M. AJAVON Ayité Azan, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agobada Kopé et borné au nord par le lot n° 7 au sud par le lot n° 3, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 18080 déposée le 12/09/96, la dame NUKUKU Adjoa E. Claire, profession de pharmacienne demeurant et domiciliée à Lomé Bè, majeure non interdite jouissant de

ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 03 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 539 au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot 550 bis et à l'ouest par le lot n° 549.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18081 déposée le 16/09/96 M. GNA-GNA Kossi, profession de Docteur vétérinaire, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 67 ca situé à Kpalimé, commune de Kpalimé connu sous le nom de Henou et borné au nord par une rue en projet de 12m, au sud par le lot n° 9, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18082 déposée le 17/09/96 M. FITI Koffivi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 42 ca situé à Lomé Adakpamé, commune de Lomé connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 672, à l'est par le lot n° 675, et à l'ouest par le lot n° 673.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18083 déposée le 17/09/96 M. FITI Koffivi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Bè Adakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 18 ca situé à Lomé Adakpamé, commune de Lomé connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 671, à l'est par le lot n° 676, et à l'ouest par le lot n° 674.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18084 déposé le 17/09/96 M. TIDJANI Sakariyaou Alaniyin, profession de docteur en pharmacie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 24, au sud par le lot n° 30, à l'est par le lot n° 27 et à l'ouest par une rue dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18085 déposée le 17/09/96 le sieur TIDJANI Sakariyaou Alaniyin, profession de Docteur en pharmacie, demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 22-50-50, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 17 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao SAGBADO et borné au nord par les lots n° 4 et 6 au sud par une rue non dénommée, à l'est par la collectivité AYIRA et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18086 déposée le 17/09/96 M. KOUEVIDJIN Dossè Agnigbanvor profession de enseignant, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Batomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère-irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 14 ca situé à Lomé commune de Lomé connu sous le nom de Aflao-Batomé et borné au nord par le lot n° 232 bis, au sud par le lot n° 231, à l'est par le lot n° 233 et à l'ouest par le surplus du lot n° 232, propriété du requérant.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18087 déposée le 17/09/96 M. AYIH Messan Raphaël, profession de Docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoé Togbato, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 66 a 57 ca situé à Lomé - Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Aliégou et borné au nord par la propriété du M. Amouzou Adokou, au sud par la propriété de Davon Matiya, à l'est par la propriété des héritiers Trétou, Ouro et à l'ouest par le surplus de la propriété des sieurs Amouzou Adokou, et Davon Matiya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18088 déposé le 17/09/96 M. TOKOFAI Komi profession de comptable à la direction du personnel, demeurant et domicilié à Lomé Tél : 21-59-62, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 07 ca situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le lot n° 43, au sud par le lot n° 39, à l'est par les lots n° 40 et 42, et à l'ouest par une rue de 22 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18089 déposée le 17/09/96 le sieur KOUTO Anani profession de entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, s/c BADJENE Topographe, Tél : 21-43-81 majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 ha 92 a 14 ca situé à Tsévié Lili-Kopé et borné au nord par les propriétés AHLOU et TOSSOUGBO NODEKA, au sud par les propriétés Mawussi AGBEYIDO, ADZIADJRO, Massan Azi, MESSIAMENOU, KAMASSA et Kokou VIADENOU, à l'est par la propriété NOAMESSI Tomedan Kossi et à l'ouest par la propriété ABOTSI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KOUTO Kouassi (Joseph) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18090 déposée le 18/09/96 M. AMIOU Yawo Fatsemé, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de l'Eglise Evangélique

Presbytérienne du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 34 a 77 ca situé à Agou Nyogbo préfecture d'Agou connu sous le nom de Agbétiko et borné au nord par la propriété de la collectivité Ataklo, au sud par la propriété de la collectivité Agboyi, à l'est par la propriété de EEPT et la collectivité MOTTEY, et à l'ouest par la route Agou Nyogbo-Akplolo:

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'E.E.P.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18091 déposée le 18/09/96 M. AGBAZE Kangni, profession d'employé au M.A.E.C., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Aviation, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 52 ca situé à Tokoin Nukafu commune de Lomé connu sous le nom de Nukafu et borné au Nord par le lot n°7 au sud par le lot B, à l'est par le lot C et à l'ouest par le lot A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18092 déposée le 18/09/96 M. Héritier SEWONOU Koami, demeurant et domicilié à Chanteloup les Vignes en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 93 ca situé à Lomé Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n°13 au sud par le lot n° 11, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la Route de Djagblé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18.093 déposée le 19/09/96 M. ATIYE Koami Edeh profession de maître maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire du sieur AYITE Komlanvi Anani, étudiant demeurant à Essen en R.F.A., demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a

98 ca situé à Lomé Kanyikopé, commune de Lomé connu sous le nom de Togomé et borné au nord par la rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 2 bis, à l'est par la rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient ATIYE Komlanvi Anani et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18094 déposée le 19/09/96 M. GABIAM Wolalon, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 12 ca situé à Lomé - Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 834, à l'est par les lots n°s 837 et 835 et à l'ouest par les lots n°s 834 et 836.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18095 déposée le 19/09/96 M. MATHE Messan Antoine, juriste, demeurant et domicilié à Lomé-Lycée, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. TONATO Wokansen demeurant et domicilié à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingbé et borné au nord par le lot n° 882, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n° 883, et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TONATO Wokansen et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18097 déposée le 20/09/96 M.EKUE-AKPA Kanyi profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, R.N.E.T. Tél. 21-35-37 Bur. et 22-24-32 Dom. majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Lomé Agoènyivé Fiové préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 259, à l'est par le lot n° 257 et à l'ouest par le lot n° 261.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18098 déposée le 20/09/96 M. FAYOS-SEWO Tay Kokou, profession d'agent commercial demeurant et domicilié à Lomé Résidence du Bénin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2713, au sud par le lot n° 2711, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 2720.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18099 déposée le 20/09/96 Mlle YAKANOU Afi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédogan, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 04 ca situé à Lomé Agbalépédogan commune de Lomé connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2208, à l'est par le lot n° 2215 et à l'ouest par le lot n° 2214.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18100 déposée le 20/09/96 le sieur Thierno Sadigou DIABY profession de commerçant, demeurant et domicilié à Tokoin Cassablanca, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité malienne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 78 ca situé à Lomé Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 1154 bis, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1153 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18101 déposée le 24/09/96 M. KOUASSI Dosseh ANATHO, profession de secrétaire dactylo demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Amuzu Méliké

GNATIKO, employé de Banque, demeurant à Lomé Totsivi Gblenkomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 69 ca situé à Aflao Totsivi, commune de Lomé connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord par le lot n° 149, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 153 bis, et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Amuzu Méliké GNATIKO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18102 déposée le 24/09/96 M. WOGNON Gboloha, profession de directeur d'entreprise demeurant et domicilié à Lomé en l'étude de M^e Yao E. DZONOUKOU Tél. 21-31-06, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 72 ca situé à Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par les lots n° 126 et 127, à l'est par la route de Totsivi et à l'ouest par le lot n° 134.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18103 déposée le 24/09/96 M^e Ekoué Dodji DOSSEH ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil de "l'Industrie Togolaise pour la Fabrication et la Vente des Meubles" TOGO METAL & Bois Représentée par son directeur général, M. Elie BOUSTANI-NI, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 97 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par le Titre foncier n° 11050 RT; au sud par la collectivité Dadzie, à l'est par la mission catholique, Bas fond Collège St. Joseph, et à l'ouest par la collectivité Dadzie.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TOGO Métal & Bois et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18104 déposée le 25/09/96 M^e Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil de Monsieur SESSOU

Kagni François, comptable demeurant à Lomé demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 0 a 58 ca situé à Lomé Akodessewa-Kpota, commune de Lomé connu sous le nom de Anfamé Adakpamé et borné au nord, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, au sud par la parcelle n° 28 et à l'ouest par le 2^e passage des bruxes.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18105 déposée le 26/09/96 M.YIGAN AGBLENOU Kodjovi, profession de bijoutier, demeurant et domicilié à Agoényivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire des héritiers YIGAN AGBLENOU suivant procuration reçue par M^e Adjoa AQUE-REBURU, Notaire à Lomé, le 15 mai 1989, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23ha 16 a 12 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété AVLA Holo, et au sud par les propriétés AVLA Holo et GBADRI Epou.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers YIGAN AGBLENOU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18106 déposée le 26/09/96 la dame KANGNI Kayi profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 45 a 78 ca situé à Kpomé, préfecture du Zio connu sous le nom de Zogbla Copé et borné au nord par Amaglo Adoboé, au sud par Anani Toko Dick, à l'est par Adjakli Agbawodé et à l'ouest par Koffi Dick.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18107 déposée le 27/09/96 M. Marouf LASSISSI, profession de déclarant en Douane demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 93 ca situé à Aflao Avédji, préfecture du Golfe connu sous le nom de Wataklassou Kopé et borné au nord par le lot n° 658, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 656 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18108 déposée le 27/09/96 M. AVOU-DIKPON Koffi Nidouayiva profession de formateur au CNPP, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 09 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par le lot n° 105, au sud par le lot 107 bis, à l'est par le lot 108, et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété Foncière.

Kodjovi N. KUGBE

**RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS
n° 323/MIS-SG-APA-AP du 3/7/92**

**Titre de l'Association : "GROUPEMENT DES JEUNES
POUR LA PRODUCTION ANIMALE
ET AGRICOLE "Sts ARCHANGES"
(G.J.P.A.A.)**

Siège : 44, Rue de Brazza - B.P. : 2411 - LOME

Buts : - Le Groupement des Jeunes pour la Production Animale et Agricole "ST ARCHANGES" (G.J.P.A.A.) a pour buts de :

- regrouper les amis de part et d'autres des quartiers avoisinants et ailleurs qui aiment le travail de la terre et l'élevage pour :
- s'entraider mutuellement et partager les joies et les peines ;
- travailler la terre et faire l'élevage de volailles, caprins, ovins, porcins, bovins etc...
- organiser des semaines de recyclage et de formation
- promouvoir de bons rapports entre les associations de ce genre.

Lomé, le 03 Juillet 1992

Le ministre de l'Administration
Territoriale et de la Sécurité

Yao KOMLAVI

N° 1451/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : « Comité d'Initiatives au Développement » (C.I.D.)

Siège : Lomé — Togo

Buts :

- Sensibilisation, éducation et formation des populations à la base ;
- Formation des groupements villageois ;
- Encadrement et soutien des groupements ;
- Contribution au mieux-être des populations ;
- Initiatives et soutien des projets de développement.

Lomé, le 5 novembre 1996
Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Séyi MEMENE

N° 1650/MIS-APA-PC

Titre de l'Association : « Groupe d'Action et de Réflexion pour l'Environnement et le Développement » (G.A.R.E.D.)

Siège : Lomé — Togo

Buts :

- Encourager la prise en compte de l'environnement dans les politiques de développement et d'aménagement du territoire et promouvoir un développement durable ;
- Développer le sens de responsabilité au niveau individuel et collectif.

Lomé, le 16 décembre 1996
Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Séyi MEMENE

N° 1692 MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : « Bureau Togolais pour l'Organisation de la Oumra et du Pèlerinage à la Mecque » (BUTOPAM)

Siège : Lomé — Togo

Buts :

- Promouvoir le pèlerinage à la Mecque pour tous les musulmans et les musulmanes quel que soit leur âge et quel que soit leur rang social ;

— Aider les musulmans et musulmanes à accomplir dans de bonnes conditions la OUMRA ou le petit pèlerinage aux lieux saints de l'Islam : Djeddah — Medina — Mecque ;

— Aider les musulmans et musulmanes à accomplir le Hadj ou le grand pèlerinage à la Mecque conformément à la parole d'Allah dans le Saint coran et ce, quel que soit leur âge ; leur assurer un retour rapide au Togo munis de leurs bagages dès la fin du pèlerinage ;

— Développer l'esprit de fraternité et de solidarité entre les membres ;

— Contribuer à améliorer le niveau de vie des familles musulmanes.

Lomé, le 19 décembre 1996
Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Séyi MEMENE

N° 1700/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : « Centre de Prise en Charge — Famille Entraïde » (CPC — FE)

Siège : Lomé — Togo

Buts :

- Motiver les jeunes chômeurs à initier des activités génératrices de revenus ;
- Apporter une assistance sociale aux scolaires et aux personnes démunies en général ;
- Résorption du taux de chômage au sein de la jeunesse et de l'amélioration des conditions de vie des foyers.

Lomé, le 20 décembre 1996
Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Séyi MEMENE

N° 1706 /MIS- SG-APA-PC

Titre de l'association : "Programme Régional de Développement et d'Aménagement des Savanes" (P.R.E.D.A.S.-TOGO)

Siège : Lomé - Togo

- Buts :* — Protection de l'environnement de la région des Savanes en luttant entre autres contre la désertification, l'abattage anarchique des espèces végétales et animales et en plantant des arbres ;

— Conception et réalisation des projets socio-économiques de développement dans la région des Savanes-Togo notamment le développement rural, la santé, l'éducation, la protection sociale etc. pour améliorer le niveau de vie des populations ;

— Promotion du commerce et de l'artisanat dans la région des Savanes ;

— Intervention humanitaire de façon rapide en cas de catastrophes (famine, inondation, querelle etc.) et assistance annuelle pour atténuer les effets de l'harmattan dans la région des Savanes.

Lomé, le 24 décembre 1996

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Séyi MEMENE

N° 1721/MIS-APA-PC

Titre de l'association : "Assemblée Mondiale de la Jeunesse Islamique" (AMJI)
"World Assembly of Muslim Youth" (WAMY)

Siège : Lomé - Togo

Buts : — Collaborer avec toute organisation des jeunes sur le plan national et international ou toute communauté ayant pour objectif une meilleure diffusion et compréhension de l'islam au sein des différents groupes ethniques ou communautés religieuses ;

— Collaborer avec toute organisation œuvrant pour la promotion de la paix et pour le bien être de l'humanité ;

— Aider à la protection des droits de l'homme et des peuples sans distinction d'origine, de race, de condition sociale, ethnique ou de religion ;

— Combattre le crime, tout comportement immoral, la consommation de la drogue, des stupéfiants et du tabac, tout rapport sexuel extramarital, la pornographie et l'utilisation de la femme comme objet de publicité, ou toute autre forme de vice au sein de la jeunesse en particulier et du peuple en général ;

— S'opposer à toute forme de terrorisme, de prise d'otage et de violence comme moyen de règlement de tout différend ; encourager le dialogue, la méditation, l'arbitrage pacifique ; avant tout recours à la force ;

— Supporter tout programme visant à la protection de l'environnement pour la sauvegarde de la faune et de la flore ;

— Lutter contre la production et l'utilisation de gaz toxique, chimique ou tout matériel nuisible à la vie humaine, à la faune et à la flore ;

— Collaborer avec l'Organisation des Nations Unies ou toute organisation similaire œuvrant pour la paix, la prospérité et le bien-être social ;

— Combattre toute forme d'apartheid, la tyrannie, la discrimination, l'injustice et l'hégémonie des grandes puissances ;

Lomé, le 30 décembre 1996

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Séyi MEMENE

N° 1723/MIS- SG-APA-PC

Titre de l'association : "Association pour la Protection et la Revalorisation de la Jeune Fille et de la Fille-Mère" (APR-JFM)

Siège : Kpalimé - Togo

Buts : — Recenser la population de jeunes filles gestantes et de filles-mères célibataires dans les villes et campagnes de toutes les régions économiques du Togo et les regrouper en associations et coopératives de production ;

— Recenser les enfants des filles-mères ayant des problèmes de paternité ;

— Chercher et analyser les raisons qui conduisent une jeune fille à se faire dévier, à fornicer et à devenir enceinte puis mère célibataire ;

l'éducation morale et sexuelle dans les écoles, les centres de santé, les centres sociaux, à domicile et sur les médias.

— Aider les jeunes filles devenues enceintes ou mères à accepter leurs conditions et à refaire leur vie par l'apprentissage d'un métier ou par la reprise de leurs études ; à se prendre en charge et à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants, et éventuellement, à se marier ;

— Lutter contre l'avortement et prévenir cet état de chose par l'éducation morale et sexuelle dans les écoles, les centres de santé, les centres sociaux, à domicile et sur les médias.

Lomé, le 31 Décembre 1996

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Séyi MEMENE

n° 008/MIS-SG-APA-PC du 2/1/97

Titre de l'Association : "PROMO - PERFECT"

Siège : LOME - TOGO

Buts : - Aider l'Etat dans le domaine de l'éducation nationale et de la formation professionnelle par l'organisation des cours du soir et la création des centres de formation professionnelle, de perfectionnement et de loisirs, etc ;

- Lutter pour la protection de l'environnement ;
- Prévenir les risques sociaux, protéger l'enfance et la famille et apporter des aides aux membres.

Lomé, le 02 janvier 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Séyi MEMENE

n° 017/MIS-SG-APA-PC du 3/1/97

Titre de l'Association : "ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE DEVELOPPEMENT" (A.E.D-TOGO).

Siège : KPALIME - TOGO

Buts : - Créer un lien entre les leaders de groupements et associations locales capables d'œuvrer pour l'autonomie ;

- Valoriser la prise et l'exercice des responsabilités des personnes, des organisations et communautés à la base pour une meilleure prise en charge des activités en vue d'un progrès réfléchi, décidé et maîtrisé par les gens eux-mêmes ;

- Susciter des initiatives locales ;

- Sensibiliser, accompagner et appuyer les populations rurales pour une maîtrise du présent et de l'avenir économique, culturel et technologique de leur vie en communauté.

Lomé, le 03 janvier 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Séyi MEMENE

AVIS DE PERTE

L'avis de perte est donné au public de la perte du Titre Foncier Numéro 13.820 - Volume LXX - Folio 71 de la République Togolaise, appartenant à Monsieur AYIVON Mensan, agent retraité, demeurant à Lomé.

Première insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier numéro 357 du territoire du Togo, Volume II, Folio 156, appartenant aux héritiers VAN LARE Emilia Victoria et Franck, revendeurs demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du Certificat d'inscription d'hypothèque de la copie du Titre Foncier n° 357 du territoire du Togo, Volume II, Folio 156, appartenant aux héritiers VAN LARE Emilia Victoria et Franck, revendeurs demeurant à Lomé.

Pour première insertion

A mentionner dans ce J.O les numéros suivants :

18096

et

18221

(confère spécial du 9-1-97)

Pour l'attaché de Cabinet

P.O. AMANA